



Fonds national des réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité

Le Directeur Général

Réf.: FONAREVIDE/PEIRLY CARICAPHE 104105/2025

Kinshasa, le 2 0 MAY 2025

APPEL A CANDIDATURE

CONCOURS POUR LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET ARTISTIQUE DES ESPACES MEMORIAUX EN SOUVENIR DE LA RESILIENCE DES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES LIEES AUX CONFLITS ET DES CRIMES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE DE L'HUMANITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AMI N°11-PI/DG FONAREV/CGPMP/PF/05-2025

Source de financement : Sur fonds propres

: 21 mai 2025 Date de publication Date de remise offres

: 04 juin 2025

- 1. Le présent avis de concours fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics du Fonds National des Réparations des Victimes de Violences Sexuelles liées aux Conflits et des Victimes des Crimes contre la Paix et la Sécurité de l'Humanité, FONAREV en sigle, approuvé par la DGCMP en date du 17 février 2025 et paru sur les sites web à accès libre www.armp-rdc.cd et www.fonarev.cd.
- 2. Le FONAREV a sollicité et obtenu du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, des fonds, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Concours pour la conception architecturale et artistique des espaces mémoriaux en souvenir de la résilience des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité en République Démocratique du Congo.
- 3. La République Démocratique du Congo a été marquée par des décennies de conflits ayant causé d'immenses souffrances à la population. Afin de préserver la mémoire collective, honorer les victimes et sensibiliser à la culture de paix, le FONAREV lance un concours national destiné aux étudiants congolais dans le domaine de l'architecture, des arts plastiques, graphiques ou appliqués, ainsi que d'autres disciplines connexes.
 - Ce concours vise à mobiliser les jeunes talents autour de la création d'espaces commémoratifs porteurs de mémoire, de résilience, et de transmission historique, adaptés aux réalités locales.
- 4. Le concours vise la mise en synergie des connaissances des étudiants en encourageant la conception et la mise en place d'espaces de mémoire symbolisant le recueillement, la résilience et la transmission historique en faveur des victimes des conflits en RDC.



5. Conditions de participation

- **Être étudiant(e)** régulièrement inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur national congolais (RDC) ou étranger au cours de l'année universitaire en cours (2024–2025), dans une école ou un département d'architecture, d'urbanisme, d'arts plastiques ou disciplines connexes en RDC ou à l'étranger.
- Être de nationalité congolaise (y compris la diaspora).
- Participation gratuite, individuelle ou en groupe (maximum 5 membres).
- Soumettre une note explicative de projet (300 mots max), et une simulation visuelle (PDF).
- Proposer une œuvre originale et inédite conforme au thème.
- Être disponible pendant toute la période du projet.

Les professionnels (personnes physiques ou morales) ainsi que les personnes physiques ne possédant pas la nationalité congolaise et inscrites dans des universités congolaises ne sont pas éligibles.

6. Sites d'intervention

Les projets porteront sur l'un des six sites mémoriels identifiés dans les provinces suivantes :

- Sud-Kivu: Bukavu (place MUNZIHIRWA), Mwenga, Kasika.
- Kasaï-Central: Dibaya (Tshimbulu).
- Tanganyika : Kalemie.Kongo-Central : Songololo.

Chaque site est associé à une tragédie historique documentée.

7. Modalités de soumission

- Les candidatures sont à envoyer au plus tard le 04 juin 2025, à l'adresse e-mail suivante : concours.memoriels@fonarev.cd. Le candidat devra préciser dans l'objet de son email le(s) site(s) concerné(s) par sa candidature.
- Les pièces attendues : note explicative du projet, simulation graphique du projet, une pièce d'identité (carte d'électeur, permis de conduire ou passeport) en cours de validité.
- Chaque dossier recevra un numéro de code anonyme pour garantir l'impartialité de l'évaluation.

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs sites. Aucune séance d'ouverture publique des plis n'est prévue

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les Termes de référence ainsi que toute information complémentaire tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 10 heures 00 à 15 heures 00 (heure de Kinshasa TU+1) : concours.memoriels@fonarev.cd

9. Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Valeur mémorielle (20%): capacité du projet à incarner la mémoire et l'hommage aux victimes;
- Innovation et créativité (30%) : originalité du concept et pertinence artistique ;
- Ancrage culturel (25%): intégration des traditions et matériaux locaux;
- Faisabilité technique et économique (15%): viabilité du projet en fonction des ressources disponibles;
- Impact communautaire (10%) : engagement social et potentiel de réconciliation.





10. Prix et récompenses

Le FONAREV attribuera des prix aux trois (3) premiers de chaque site, soit un total de dix-huit (18) prix. Un prix spécial du jury sera également décerné au meilleur projet.

NB : Le FONAREV se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidatures ou d'en modifier certaines modalités, sans que cela n'engage sa responsabilité.

FATA MAKUNGA Patrick

Directeur Général